

DÉCISION N°D-2023-059

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE N°2023-04 POUR LA MAINTENANCE DES ALRMES INCENDIES DE LA VILLE DE CARRIERES-SUR-SEINE

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son L2194-1,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/048 du 22 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/112 du 04 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Maire au Maire adjoint élu aux finances monsieur Alain THIEMONGE,

Considérant que la maintenance des ascenseurs de la ville doit être assurée.

DÉCIDE

- Article 1 : De signer le marché 2023-04 avec la société AVISS Services SAS, domiciliée au 54 rue Pierre Curie 78370 PLAISIR.
- **Article 2 :** Le montant du marché est de 13 975,00 € HT pour la partie forfaitaire et de 7000 € HT maximum pour la partie unitaire.
- Article 3 : D'imputer sur le budget communal concerné, les dépenses de l'intégralité du marché.

Article 4 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 25/04/2023

Pour le Maire et par délégation, le maire adjoint délégué aux finances.

Alain THIEMONGE